



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chaire UNESCO
« Mémoire, Cultures et
Interculturalité »
(France)



La Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » organise, en partenariat avec l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL) et le Laboratoire de recherche sur la personne (LRP)

Colloque international

Hommage académique au Professeur Joseph YACOUB Spécialiste des minorités dans le monde

Thème :

« La protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses :
un enjeu de paix et de sécurité internationales à l'heure de la
mondialisation »

Lyon, vendredi 19 & samedi 20 octobre 2018
Université catholique de Lyon (UCLY)
Amphithéâtre Alain MERIEUX
10, Place des Archives
69288-Lyon Cedex 02

I. ARGUMENTAIRE

Le XX^e siècle, qui a aussi été celui des grands génocides, a fait prendre conscience à la Communauté internationale de l'impérieuse nécessité, et parfois l'urgence, de protéger les minorités nationales, ethniques, culturelles et religieuses dans le monde. Cette démarche s'inscrit sans doute dans la stratégie globale de l'Organisation des Nations unies (ONU) dans la recherche de la paix et de sécurité internationales. Ainsi, dès 1948, à la veille de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), l'Assemblée générale des Nations Unies adopta la Convention pour la prévention et la

répression du crime de génocide¹. Il est à noter qu'au vu de la jurisprudence de la Cour internationale de justice (CIJ), l'interdiction du génocide est une norme impérative du droit international². La CIJ reconnaît ainsi donc que les principes qui sous-tendent la Convention sont reconnus par les nations civilisées comme ayant force contraignante pour les États, même en l'absence d'obligation découlant d'une convention particulière.

Cependant, la prolifération des conflits armés non internationaux à la fin de la guerre froide, avec entre autres les campagnes de purification ethnique en ex-Yougoslavie ou encore le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994, le dispositif international de prévention et de sanction du génocide semble avoir montré ses limites. C'est ainsi que ce dispositif sera renforcé, notamment avec la création en 1993 et 1994 par le Conseil de sécurité de l'ONU de deux juridictions internationales *ad hoc*, à savoir le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIY), suivi de la création par un traité international indépendant d'une juridiction pénale internationale permanente qui est la Cour pénale internationale (CPI).

Si tous ces efforts témoignent d'une réelle volonté de prévenir et de sanctionner les crimes contre l'humanité ainsi que le crime de génocide à l'échelle mondiale, crimes qui ont souvent visé les minorités nationales, ethniques, culturelles et religieuses, il n'en demeure pas moins que l'efficacité relative de ces mécanismes invite à renforcer davantage encore les capacités opérationnelles de la Communauté internationale et celles des États à protéger leurs populations contre les crimes de masse.

En effet, la prolifération des conflits asymétriques impliquant des acteurs non étatiques, voire des organisations criminelles, comme c'est le cas notamment dans les États du Sahel géographique (Mali, Nigéria, Libye, Darfour au Soudan, etc.), dans la Corne de l'Afrique (Somalie) ou encore dans le Levant (Syrie et Irak), montre une fois encore que les cibles principales dans ces conflits armés sont des minorités ethniques, culturelles et religieuses. Tout cela requiert de la Communauté internationale des stratégies et des mesures encore plus robustes et plus pérennes pour protéger ces minorités contre les crimes contre l'humanité et le crime de génocide.

Comment y parvenir ?

A y voir de près, l'on peut faire le constat suivant :

- L'une des difficultés majeures de cette question se situe au niveau de la volonté des États quant à leur responsabilité de protéger leurs minorités, comme le montre la situation actuelle de la Birmanie par rapport au sort de la minorité musulmane (les Rohingas). Comment surmonter de telles difficultés ?
- En dépit des efforts louables de la Communauté internationale (*supra*), le système international bâti sur le paradigme de l'État et de sa souveraineté reste toujours problématique quant à la mise en œuvre effective du principe de subsidiarité dans la protection des minorités contre les crimes contre l'humanité

¹ Résolution 260 A (III) du 9 décembre 1948, entrée en vigueur le 12 janvier 1951, conformément aux dispositions de l'article XIII.

² Voir Réserves à la Convention sur le génocide, 1951 CIJ, Rep. 15, 23. Voir aussi Case Concerning Barcelona Traction, Light and Power Co. (Belgique contre Espagne), 1970 CIJ, Rep. 3, 32.

et le crime de génocide. *In concreto*, comment tenir l'équilibre entre le respect de la souveraineté des Etats et la nécessité voire, dans certains cas, l'urgence d'assurer une protection efficace des minorités face à un risque réel de crimes contre l'humanité ou même de génocide ?

- Enfin, il est important de relever que l'effectivité de l'Etat de droit est non seulement essentielle pour la protection des droits fondamentaux des minorités, mais peut également contribuer efficacement à la prévention des crimes contre l'humanité et le crime génocide. A partir des mécanismes de protection des droits de l'homme, quels sont les principes essentiels (tant sur le plan institutionnel, normatif que jurisprudentiel, etc.) qui permettent à la fois de protéger les droits fondamentaux des minorités nationales ethniques, culturelles et religieuses et, à l'occasion, de contribuer au renforcement de l'Etat de droit ?

II. OBJECTIFS DU COLLOQUE

En organisant ce colloque international, la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » vise principalement les objectifs suivants :

- i. En impliquant dans la tenue de ce colloque international le Cercle des doctorants (CERDOC) de notre Chaire UNESCO, l'objectif est donc incontestablement de les sensibiliser à l'importance de la problématique de la protection des minorités qui est aujourd'hui au cœur des préoccupations de la Communauté internationale, aux fins d'intégrer cette question dans leurs activités de recherche ;
- ii. L'actualité brûlante, notamment le sort des minorités chrétiennes du Proche-Orient, condamnées à une disparition progressive du foyer originel du Christianisme, ou encore la situation dramatique de la minorité musulmane rohingyas de Birmanie, ont aussi justifié le choix de cette question comme sujet de réflexion dans le cadre de ce colloque international ;
- iii. Ce colloque international s'inscrit également dans le cadre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), telle qu'adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 67/104 du 17 décembre 2012 intitulée : « *Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix* ». Cette résolution onusienne fait de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le chef de file de ce programme au sein du système des Nations Unies ;
- iv. Enfin, la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » entend par cette manifestation scientifique contribuer également à la réalisation des objectifs du développement durable (ODD), conformément notamment à l'Agenda 2030 adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable, en particulier le Secteur « *Paix, Justice et Institutions efficaces* » auquel notre Chaire se rattache.

Outre les membres du Cercle des doctorants (CERDOC) de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* », ce colloque international est aussi principalement destiné :

- a. Aux étudiants des masters, notamment ceux de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL) de l'UCLY et d'autres universités de Lyon, voire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) ;
- b. Aux dirigeants politiques et administratifs, aux élus locaux et autres responsables des collectivités territoriales ;
- c. Aux médias, associations, organisations non-gouvernementales (ONG) et autres acteurs de la société civile, etc.

Il s'agit pour la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » de contribuer, autant que faire se peut, à une meilleure connaissance et à une prise de conscience encore plus grande quant à la protection des minorités ethniques, culturelles et/ou religieuses, surtout à un moment où certaines d'entre elles sont en danger de mort au travers des violations particulièrement graves et systématiques de leurs droits fondamentaux, voire confrontées aux risques de génocide, comme en témoigne malheureusement l'actualité.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Ce colloque international se déroulera en deux phases :

- La première phase sera consacrée à l'analyse et à la réflexion autour de la problématique de la protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses comme un enjeu de paix et de sécurité internationales. Cette partie verra les interventions des chercheurs de la Chaire UNESCO certes, mais également ceux des universités partenaires ainsi que des praticiens et autres acteurs de terrain ;
- La deuxième phase sera dédiée aux doctorants qui présenteront leurs travaux, en lien avec la problématique des droits des minorités mais, bien au-delà, celle de l'universalité des droits de l'homme et des enjeux qui s'y rapportent.



Programme du colloque

Accueil des participants - Café
8h00-8h30

OUVERTURE DES TRAVAUX 8h30h-9h00

Présidence :

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*
Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon – France

Thierry MAGNIN, *Professeur*
Recteur de l'Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon – France

Jean-Dominique DURAND, *Professeur (sous réserve)*
Adjoint au Maire de Lyon Patrimoine-Mémoire-Anciens combattants-Cultes
Lyon – France

Emmanuel GABELLIERI, *Professeur*
Vice-Recteur Chargé de la Recherche de l'Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon – France

Gérardine DEBARD-FEYEUX, *Doctorante*
Ancienne étudiante de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL) et Membre du
Cercle des doctorants (CERDOC) - Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon – France

Pascale BOUCAUD, *Professeur*
Doyen de la Faculté de Droit, Sciences économiques et sociales
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon – France

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*
Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon – France

PREMIERE JOURNEE

CONFERENCE INAUGURALE

9h00-9h45

Présidence :

Antoinette MONTAIGNE, *Juriste*

Ancienne Ministre de la Réconciliation nationale de la République Centrafricaine (RCA)

Présidente de l'Académie de la Paix

Bangui - Centrafrique & Paris - France

« *Quelques réflexions sur la question des minorités* »

Joseph YACOURB, *Professeur honoraire*

Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon - France

PREMIER PANEL

La problématique de la protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses

9h45-10h45

Présidence :

Isabelle LAGARDE

Direction de l'Attractivité et des Relations Internationales

Métropole de Lyon & Ville de Lyon

1. « *Quelle(s) politique(s) des minorités ethniques, culturelles et religieuses ?* »

Doudou DIENE, *Juriste*

Ancien Directeur de la Division du Dialogue interculturel et interreligieux de l'UNESCO,

Ancien Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance

Paris - France

2. « *L'histoire de la protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses* »

Martial MATHIEU, *Professeur*

Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE)

Université Grenoble-Alpes (UGA)

Grenoble - France

3. « *Les minorités à l'épreuve de l'autodétermination : quelle évolution en droit international ?* »

Liliana HAQUIN SAENZ, *Doctorante*

Université Jean Moulin Lyon 3

Équipe de droit international et comparé (EDIEC)

PAUSE-CAFE

10h45-11h15

DEUXIEME PANEL

Les mécanismes internationaux de protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses

I. La protection pénale internationale des minorités ethniques, culturelles et religieuses

11h15-12h15

Présidence :

Joëlle GRANDCLEMENT, *Avocate*

Conseil près la Cour pénale internationale (CPI) et Déléguée générale d'Agir pour l'Etat de droit (APED)

Lyon - France

1. « *La protection pénale internationale des minorités ethniques, culturelles et religieuses* »

Philippe GRECIANO, *Professeur*

Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE)

Université Grenoble-Alpes (UGA)

Grenoble - France

2. « *La dissuasion pénale internationale et ses effets par rapport à la protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses : le cas de la crise du Darfour au Soudan* »

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*

Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon - France

II. La protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses dans les systèmes régionaux et nationaux de protection des droits de l'homme

14h15-15h45

Présidence :

André S. DIZDAREVIC, *Maître de conférences*

Directeur de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)

Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon-France

1. « *La protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses dans le système européen de protection des droits de l'homme* »

Pascale BOUCAUD, *Professeur*

Doyen de la Faculté de Droit, Sciences économiques et sociales (FDSES)

Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon - France

2. « *La responsabilité de protéger les minorités ethniques, culturelles et religieuses en Afrique* »

Mutoy MUBIALA, *Juriste*

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme

(HCNUDH)

Genève - Suisse

3. « *Le difficile parcours des Maya du Guatemala pour la défense de leurs droits* »

Valme BLANCO SANTIAGO, *Juriste*

Directrice du Programme Master Grande École - Groupe ESC Clermont
Clermont-Ferrand - France

PAUSE-CAFE

15h45-16h15

TROISIEME PANEL

De la protection aux droits des minorités à l'éducation

I. La protection des minorités dans leurs cadres de vie

16h15-17h45

Présidence :

Elisabeth RABENSANDRATANA, *Avocate*

Conseil près la Cour pénale internationale (CPI) et Présidente d'Agir pour l'Etat de droit
(APED)

Lyon - France

1. « *La reconnaissance et la protection des droits des minorités en Amérique du Sud : l'exemple de la communauté des quilombos du Brésil* »

Analucia SULINA BEZERRA, *Docteur en Anthropologie et Sociologie*

Chercheuse associée du Groupe d'études et recherches ethniques (GEEPE) Universidade
Federal do Ceara (UFC)

Fortaleza - Brésil

2. « *Du système des « millets » à la nation : Le communautarisme ottoman supplanté par la logique nationale et unitaire de la république* »

Temel MERI, *Doctorant*

Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE)
Université de Grenoble-Alpes (UGA)

Grenoble - France

3. « *Peuples autochtones et les industries extractives. Le droit des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles : le principe de souveraineté permanente, seul rempart contre la désacralisation du droit de propriété ?* »

Stéphanie REICHE-de VIGAN, *Maître de conférences*

Université Catholique de Lyon (UCLY)

Lyon - France

DEUXIEME JOURNEE

(Suite du troisième panel)

II. Education et droits des minorités

9h00-10h30

Présidence :

Matei CHIHAIA, *Professeur*

Titulaire de la Chaire de Lettres romanes

Vice-Doyen de la Faculté de Lettres et Sciences humaines de l'Université de Wuppertal
Wuppertal - Allemagne

1. « *Le conflit entre genre et culture à l'aune de la catégorie des conflits en droit international : l'extraordinaire opprime-t-il plus les femmes que l'ordinaire ?* »

Lucie LAMARCHE, *Professeur*

Faculté de Science politique et de Droit, Département des Sciences juridiques

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Montréal - Canada

2. « *Comment nommer les minorités : quelques considérations en jurilinguistique contrastive* »

Corina VELEANU, *Maître de conférences*

Université Lumière Lyon 2

Lyon - France

3. « *The role of higher education in fostering inter-cultural dialogue and understanding in a multiethnic society - the case of the Republic of Macedonia* »

Lidija GEORGIEVA, *Professor*

Head of the UNESCO Chair in Intercultural Studies and Research

Faculty of Philosophy - St. Cyril and Methodius University

Skopje - Macedonia

PAUSE-CAFE

10h30-11h00

QUATRIEME PANEL

Présentation des travaux des doctorants

11h00-12h00

Présidence :

Lucie LAMARCHE, *Professeur*

Faculté de Science politique et de Droit, Département des Sciences juridiques

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Montréal - Canada

Franck VIOLET, *Professeur*
Directeur du Laboratoire de recherche sur la personne (LRP)
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France

Des doctorants du Cercle des doctorants (CREDOC) de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* », vont se livrer à un exercice de présentation synthétique de leurs travaux de recherche devant des chercheurs chevronnés.

Le Cercle des doctorants (CREDOC) est une structure spécialisée de notre Chaire UNESCO dont la vocation est de promouvoir les travaux des jeunes chercheurs, de France et de l'étranger, dont les activités de recherche croisent les centres d'intérêt ainsi que le mandat de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* ».

CLOTURE DES TRAVAUX

12h00-12h30

Présidence :
Maria-Laura MORENO-SAINZ, *Maître de conférences*
Ecole supérieure de traduction et des relations internationales (ESTRI)
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France

Joseph YACOUB, *Professeur honoraire*
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*
Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France

Marc OLLIVIER, *Maître de conférences*
Vice-Recteur Chargé de la Formation de l'Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France



COMITE SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE

Pascale BOUCAUD, *Professeur*

Doyen de la Faculté de Droit, Sciences économiques et sociales (FDSSES)

Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon – France

Valme BLANCO SANTIAGO, *Juriste*

Directrice du Programme Master Grande École - Groupe ESC Clermont

Clermont-Ferrand - France

Matei CHIHAIA, *Professeur*

Titulaire de la Chaire de Lettres romanes

Vice-Doyen de la Faculté de Lettres et Sciences humaines de l'Université de Wuppertal

Wuppertal - Allemagne

Doudou DIENE, *Juriste*

Ancien Directeur de la Division du Dialogue interculturel et interreligieux de l'UNESCO,

Ancien Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance

Paris – France

Lidija GEORGIEVA, *Professor*

Head of the UNESCO Chair in Intercultural Studies and Research

St. Cyril and Methodius University - Faculty of Philosophy

Skopje - Macedonia

Philippe GRECIANO, *Professeur*

Université Grenoble-Alpes (UGA)

Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE)

Grenoble – France

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*

Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon – France

Lucie LAMARCHE, *Professeur*

Faculté de Science politique et de Droit, Département des Sciences juridiques

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Montréal – Canada

Martial MATHIEU, *Professeur*
Université Grenoble-Alpes (UGA)
Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE)
Grenoble - France

Marc OLLIVIER, *Maître de conférences*
Vice-Recteur Chargé de la Formation de l'Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France

Analucia SULINA BEZERRA, *Anthropologue et Sociologue*
Chercheure associée du Groupe d'études et recherches ethniques (GEEPE)
Universidade Federal do Ceara (UFC)
Fortaleza - Brésil

Joseph YACOUB, *Professeur honoraire*
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France



CONTACT

Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

10, Place des Archives
69288 - Lyon Cedex 02
Courriel : chaireunesco@univ-catholyon.fr
Téléphone : +33 (0)4 26 84 18 97

NB : Réservation conseillée, uniquement par courriel ou par la poste